



## DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE (2022-2023-2024)

Conformément aux articles 73 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que :

1. Le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Bécancour, qui sera en vigueur au cours des exercices financiers 2022, 2023 et 2024, a été déposé le 26 octobre 2021 au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Bécancour, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, Québec, G9H 1A1, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures ordinaires de bureau, à savoir du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.
2. Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision administrative à l'égard de ce rôle, sous l'autorité de la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*.
3. Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :
  - 3.1 être déposée avant la plus tardive des échéances suivantes :
    - . le 1<sup>er</sup> mai 2022;
    - . le 60<sup>e</sup> jour suivant l'expédition de l'avis d'évaluation (ce dernier délai est reporté au 120<sup>e</sup> jour lorsqu'il s'agit d'une unité d'évaluation dont la valeur inscrite au rôle est égale ou supérieure à 3 000 000 \$);
  - 3.2 être déposée ou envoyée, par courrier recommandé, à l'adresse suivante :

**Service des finances**  
**Hôtel de ville**  
**1295, avenue Nicolas-Perrot**  
**Bécancour (Québec) G9H 1A1**
  - 3.3 être faite sur la formule prescrite à cette fin, dûment remplie, disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
  - 3.4 être accompagnée de la somme d'argent déterminée par les règlements numéros 167 et 245 de la Municipalité régionale de comté de Bécancour, lesquels peuvent être consultés au bureau de la soussignée durant les heures ordinaires de bureau, tel qu'indiqué ci-devant.

Ville de Bécancour, le 10 novembre 2021.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville

**Ville de Bécancour**

1295, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1 | T. : 819 294-6500 | F. : 819 294-6535  
becancour@ville.becancour.qc.ca | becancour.net